**AVIS DE VACANCE**

**EXPERT NATIONAL DETACHE A LA COMMISSION EUROPEENNE**

|  |  |
| --- | --- |
| **Intitulé du poste:**  (DG-DIR-UNITE) | CNECT-A.4 |
| **Chef d’unité :**  **Adresse e-mail : Téléphone :**  **Nombre de postes disponibles: Prise de fonction souhaitée : Durée initiale souhaitée :**  **Lieu d’affectation :** | Malgorzata NIKOWSKA [Malgorzata.NIKOWSKA@ec.europa.eu](mailto:Malgorzata.NIKOWSKA@ec.europa.eu)  +32 229-50365  1  3ème trimestre 2023 1  3 an(s)1  X **Bruxelles**  **Luxembourg**  A**utre: ……………..** |
|  **Avec indemnités**  **Sans frais** |
| **Cet avis est également ouvert**   * **aux pays AELE suivants :**   + **Islande**  **Liechtenstein**  **Norvège**  **Suisse**   + **Accord AELE-EEE in-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège)** * **aux pays tiers suivants:** * **aux organisations intergouvernementales suivantes:** | |

1. **Nature des fonctions**

Sous la supervision d'un fonctionnaire de la Commission, contribuer activement au développement, à la coordination et à la mise en œuvre de la numérisation des entreprises dans l'UE et de ses aspects connexes dans le cadre du programme politique de la digitalisation des entreprises dans l’UE. Cela comprend le soutien à la politique et à la stratégie, la gouvernance, la diffusion ainsi que les outils de suivi; en vue d'assurer la cohérence dans la mise en œuvre des politiques de la Commission dans ce domaine.

S'appuyant sur des synergies avec les États membres, les travaux visent à contribuer à la transformation numérique globale de l'économie, notamment du secteur manufacturier, et en particulier à l'adoption de modèles commerciaux fondés sur les données et de technologies numériques innovantes telles que l'intelligence artificielle.

L’END contribuera spécifiquement au réseau des pôles européens d'innovation numérique, à l'utilisation des espaces de données dans l'industrie, à la poursuite du développement de centres d'excellence dans les technologies des semi-conducteurs et d'un système d'alerte précoce dans le cadre du Chips Act et au renforcement de la compétitivité de l'Europe neutre en carbone dans l’industrie. L’END contribuera également au chantier de la numérisation des PME dans le cadre du Conseil commercial transatlantique.

Les tâches comprennent également la rédaction de briefing et de discours pour les cadres supérieurs (directeurs généraux, commissaires et vice-présidents) sur la numérisation de l'économie, notamment en mettant l'accent sur la double transition verte vers la neutralité climatique, comme le plan industriel pour le Green deal. Il/elle

1 These mentions are given on an indicative basis only (Art.4 of the SNE Decision).

contribuera également aux consultations interservices et participera aux événements pertinents (conférences, séminaires, ateliers).

Sans préjudice du principe de coopération loyale entre les administrations nationales/régionales et européennes, l'END ne travaillera pas sur des cas individuels ayant des implications avec des dossiers qu'il aurait eu à traiter dans son administration nationale au cours des deux années précédant l'entrée à la Commission, ou des affaires directement adjacentes. En aucun cas, il/elle ne représente la Commission pour prendre des engagements, financiers ou autres, ou pour négocier au nom de la Commission.

1. **Qualifications requises**

# Critères d'éligibilité

Les critères d'éligibilité doivent être obligatoirement remplis par l'END pour être détaché auprès de la Commission. Par conséquent, le candidat qui ne remplirait pas tous ces critères serait automatiquement éliminé de la procédure de sélection.

* + - Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;
    - Ancienneté de service : avoir une ancienneté d'au moins un an auprès de son employeur, c'est-à-dire être employé depuis au moins un an par un employeur éligible au sens de l'article 1 de la décision END, dans un cadre statutaire ou contractuel avant le détachement;
    - Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d'une des langues de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer. L'END d'un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie d'une langue de l'Union européenne nécessaire à l'accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

# Critères de sélection

Diplôme

* diplôme universitaire ou
* formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent

dans le(s) domaine(s) : commerce, économie, ingénierie, informatique, sciences de l'information ou des données, sciences politiques

Expérience professionnelle

Au moins 2 ans de participation active dans l'élaboration de politiques d'innovation numérique ou de politiques industrielles

Expérience en tant que gestionnaire dans la recherche et les réseaux d'affaires. Excellentes compétences organisationnelles et de priorisation ;

Solides compétences en communication et capacité à communiquer clairement et efficacement avec les parties prenantes internes et externes.

Connaissance des programmes de financement Horizon Europe et Digital Europe et des organismes connexes.

Connaissance des questions politiques et des initiatives nationales/régionales de numérisation de l'industrie et soutien à la collaboration des parties prenantes, notamment en mobilisant les principales parties prenantes industrielles et universitaires et/ou en organisant des réunions, des ateliers et des activités d'analyse comparative ;

Curiosité et enthousiasme pour de nouveaux sujets tels que l'IA générative, le métavers industriel et d'autres tendances de numérisation pertinentes et pour l'utilisation des technologies numériques pour améliorer la durabilité de l'industrie, y compris les aspects politiques pertinents.

Langue(s) nécessaire(s) pour l'accomplissement des tâches

Bonne connaissance d'une langue officielle de l'Union européenne (de préférence l'anglais au niveau C1) et connaissance suffisante d'une autre langue officielle

1. **Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Les candidats doivent envoyer leur candidature sous format **CV Europass** (<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/curriculum-vitae>) en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l'UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat. **Le non-respect de cette procédure ou des délais invalidera automatiquement la candidature.** Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d'autres documents (tels que copie de carte d'identité, copie des diplômes et attestations d'expérience professionnelle,…). Ces documents leur seront demandés, le cas échéant, à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

Les candidats seront informés du suivi de leur candidature par l'unité concernée.

1. **Conditions du détachement**

Les détachements sont régis par la **décision de la Commission C(2008)6866 du 12/11/2008** relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

L'END restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement. Il restera également couvert par la sécurité sociale nationale durant son détachement.

Sauf pour les END sans frais, des indemnités de séjour peuvent être versées à l'END qui remplit les conditions, conformément à l'article 17 de la décision END.

Durant le détachement, l'END sera soumis aux obligations de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêt prévues par les articles 6 et 7 de la décision END.

Toute déclaration incomplète ou fausse pourra entraîner le refus de la candidature.

Toute personne postée dans une **délégation de l’Union européenne** doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu'au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015, OJ L 72 du 17.03.2015, p. 53). Le candidat choisi aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d'obtenir la confirmation de son détachement.

1. **Traitement des données à caractère personnel**

Toute mise en œuvre de la procédure de sélection, de détachement et de fin de détachement des END aura pour effet le traitement, par les services compétents de la DG HR, du PMO, de la DG BUDG et de la DG concernée par le présent avis, de données à caractère personnel relatives à l'END, sous la responsabilité du chef de l'unité HR.DDG.B4. Ce traitement est basé sur la décision de la Commission relative aux END et est soumis au Règlement (UE) No 2018/1725.

Les données des END seront conservées pendant 10 ans à compter de la fin du détachement (2 ans pour les END dont la candidature n'a pas été retenue ou a été retirée).

En tant que personne concernée, vous avez des droits spécifiques en vertu du chapitre III (articles 14 à 25) du règlement (UE) 2018/1725, notamment le droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données à caractère personnel et le droit de limiter le traitement de vos données personnelles. Le cas échéant, vous avez également le droit de vous opposer au traitement ou au droit à la portabilité des données.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le responsable du traitement ou, en cas de conflit, le responsable de la protection des données. Si nécessaire, vous pouvez également vous adresser au contrôleur européen de la protection des données. Leurs coordonnées sont indiquées ci-dessous.

# Informations de contact

* **Le contrôleur de données**

Si vous souhaitez exercer vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725, ou si vous avez des commentaires, des questions ou des préoccupations, ou si vous souhaitez déposer une plainte concernant la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel, n'hésitez pas à contacter le contrôleur de données, HR.DDG.B.4, [HR-MAIL-B4@ec.europa.eu.](mailto:HR-MAIL-B4@ec.europa.eu)

# Le délégué à la protection des données (DPD) de la Commission

Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données ([DATA-PROTECTION-](mailto:DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu) [OFFICER@ec.europa.eu](mailto:DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu)) pour toute question relative au traitement de vos données à caractère personnel en vertu du règlement (UE) 2018/1725.

# Le contrôleur européen de la protection des données (CEPD)

Vous avez le droit de saisir le contrôleur européen de la protection des données ([edps@edps.europa.eu](mailto:edps@edps.europa.eu)) (c’est-à-dire que vous pouvez porter plainte) si vous estimez que vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725 ont été violés par le contrôleur des données.

À l'attention des candidats ressortissant de pays tiers: vos données personnelles peuvent être utilisées aux fins des vérifications nécessaires.